Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260427-2026_3_37-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2026_3_37

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, Céline BERDER-LANGUENOU, François MOREAU, Viviane BOULC'H, Patrice DENIEL, Amar HEDDADI, Mélanie MALEUVRE, Franck WALLON, Laëtitia MARREC, Daphné HERMES et Loïc TOURBOT.

Excusés : Geneviève WACK (pouvoir à Laëtitia MARREC), Gaëlle QUERE (pouvoir à Annick JAFFRES), James TESSON (pouvoir à Amar HEDDADI) et Roméo AUNAY (pouvoir à Franck WALLON).
Absente : Kira ZAYTSEVA

Secrétaire de séance : Annick JAFFRES
Date de convocation : 22 avril 2026

Objet :
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1614-4 et L 2541-12,

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016,

Vu l'approbation du budget principal pour l'exercice 2026 par délibération en date du 17 février 2026,

Considérant les propositions d'attributions de subventions communales aux associations,

Après avis de la Commission Finances en date du
Sur proposition de Madame Annick JAFFRES, adjointe en charge des relations avec les associations

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré, à voix exprimés, pour et abstentions (Jean-Pierre LE BOURDON, Gérard LE MEUR et Amar HEDADDI ne prennent pas part au vote, étant partie prenante dans une des associations précitées).

Article 1 **: Décide d'attribuer aux associations suivantes les subventions conformément au tableau ci-dessous :**

ASSOCIATIONS		Subvention 2026
Sport	USP	1 850,00 €
	ALP Tennis de Table	400,00 €
	Gym Club	500,00 €
Éducation	APE	2 000,00 €
	Projet école	400,00 €
Vie sociale à Pencran	Les Amis de la Colline	400,00 €
	Association Pencran Animations Festivités - APAF	1 000,00 €
	Les Sentiers de Pencran	1 000,00 €
	Association de chasse "La Pencranaise"	350,00 €
	Association de chasse "La Paysanne"	350,00 €
	FNACA - anciens combattants	150,00 €
	Pencran Patrimoine	300,00 €
	La Compagnie des Doudous	300,00 €
Solidarité	Un avenir pour Rylane	200,00 €
Sous-total vie pencranaise		**9 200,00 €**

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260427-2026_3_37-DE

ASSOCIATIONS		Subvention 2026
Sport et culture	Elorn Handball	190,00 €
	Tempo Gymnastique Artistique	190,00 €
	Etoile Cycliste de Landerneau	70,00 €
	Ti Ar Vro	300,00 €
Santé	ADMR	150,00 €
	La Croix Rouge Française	100,00 €
Handicap	Secours Catholique	100,00 €
	ADAPEI 29	100,00 €
	Association Trézerien - Club de la Pierre de Lune	100,00 €
Sous-total demandes extérieures		**1 300,00 €**
Subventions exceptionnelles	Les sentiers de Pencran	600,00 €
	Etoile Cycliste de Landerneau	800,00 €
Sous-total demandes subventions exceptionnelles		**1 400,00 €**
TOTAL GENERAL		**11 900,00 €**

Article 2 : **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de 2026,**

Article 3 : **Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.**

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstentions : 3**

Pour copie conforme au registre,

Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

La secrétaire de séance
Annick JAFFRES